Quatre-vingt-quatrième année. — N° 246. Le Numéro : 15 francs. Lundi 13 et Mardi 14 Octobre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 9771).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 10 octobre 1952 fixant la liste des diplômes dont les titulaires pourront, en dispense du certificat d'aptitude professionnelle de sténodactylographie, postuler un emploi de sténodactylographe dans une administration de l'Etat (p. 9771).

Ministère de la justice.

Décrets du 13 octobre 1952 portant nomination d'un président de chambre et de conseillers à la cour de cassation (p. 9771).

Décret du 13 octobre 1952 portant nomination de magistrats (p. 9772).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 13 octobre 1952 portant promotions et nominations dans l'armée de l'air (active) (p. 9773).

Arrêté portant acceptation de démission (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 9774).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant de la commission de contrôle des banques (p. 9774).

Règlement de la loterie nationale (rectificatif) (p. 9774).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 6 octobre 1952 déclarant d'utilité publique la construction d'une voie ferrée normale entre le pont de Saint-Brice et le pont de Fléchambault, à Reims, et déterminant les conditions de l'exploitation en régie directe du réseau de la banlieue de Reims et extensions (p. 9775).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 7 octobre 1952 portant application du label d'exportation aux pommes de terre de consommation, à l'exclusion des pommes de terre primeurs (p. 9774).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 7 octobre 1952 fixant la date d'un concours pour le recrutement de chiffreurs stagiaires du cadre du chiffre de la France d'outre-mer (p. 9775).

Arrêté du 9 octobre 1952 portant ouverture de la deuxième session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer pour 1952 (p. 9775).

Arrêtés portant admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration générale) (p. 9775).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 9 octobre 1952 approuvant les statuts de sociétés mutualistes (p. 9775).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 19 septembre 1952 portant dissolution d'une société d'habitations à loyer modéré (p. 9776).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 9776).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés des 6 et 7 octobre 1952 fixant la date et la composition du jury de l'examen d'aptitude technique spéciale à l'emploi d'inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale (p. 9776).

Arrêté du 7 octobre 1952 fixant la composition du jury du concours de recrutement d'inspecteurs de la population et de l'entr'aide sociale (p. 9776).

Arrêté portant mutation (hôpitaux psychiatriques) (p. 9776).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégration, détachement et admissions à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 9776).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 9776).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 9777).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 9777).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 9778).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résultats de l'exercice 1952 au 31 août 1952 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires (p. 9779).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 9781).

Annonces (p. 9783).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuilles 1 à 3 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 6 octobre au 12 octobre 1952.

ASSEMBLEE NATIONALE

Feuille 19.

Exercice 1952. — Projet de loi de finances (*suite*) ..... p. 577

Budget 1951. — Ouverture, annulation de crédits. — Ratification de décrets. — Lettre rectificative au projet de loi. p. 589

Personnes ayant eu une part active à la Résistance. — Bonifications d'ancienneté. — Proposition de loi de M. Ulver p. 591

Proposition de loi de M. Soustelle ..... p. 591

Fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer et exerçant dans la métropole. — Bénéfice des mêmes avantages que les fonctionnaires métropolitains. — Proposition de loi de M. Ulver ..... p. 591

Conseils généraux. — Modification de la loi du 10 août 1871. — Proposition de loi de M. Dezarnaulds ..... p. 592

Particuliers sinistrés français en Allemagne. — Avances sur leurs dommages de guerre. — Proposition de résolution de M. Kœnig ..... p. 593

Français ayant exercé leur activité à l'étranger ou dans l'Union française. — Rachat de leurs cotisations à la sécurité sociale et bénéfice de l'assurance vieillesse. — Proposition de loi de M. Jean-Michel Flandin ..... p. 593

Victimes civiles de la guerre. — Application de l'article 65 de la loi du 31 mars 1919. — Proposition de loi de Mme de Lipkowski ..... p. 594

Fonctionnaires retraités de 1939 à 1947. — Contingent spécial de croix de la Légion d'honneur. — Proposition de résolution de M. Charret ..... p. 595

Inondations et correction du lit de la Loue et du Doubs. — Prise en charge par l'Etat des travaux de protection. — Proposition de loi de M. Barthélemy ..... p. 595

Baisse sur les tarifs de vente du gaz. — Proposition de loi de M. Védrines ..... p. 596

Investissements économiques et sociaux. — Interdiction de toute réduction de crédits. — Proposition de loi de M. Védrines ..... p. 597

Taxe proportionnelle. — Interdiction de tout rétablissement. — Proposition de loi de M. Lamps ..... p. 598

Edification de logements à prix de revient économique. — Autorisation d'un emprunt. — Proposition de résolution de M. Charles Tillon ..... p. 598

Réorganisation de l'hygiène scolaire et universitaire. — Proposition de loi de Mlle Mireille Dumont ..... p. 599

Conseil supérieur de l'éducation nationale. — Modification de l'article 11 de la loi du 18 mai 1946. — Proposition de loi de M. Boivin-Champeaux ..... p. 600

Industrie française de la chaussure. — Prise de mesures en vue de remédier à la crise et amélioration de la situation des chômeurs. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis ..... p. 600

Charbonnages de France et exploitants miniers. — Remboursement immédiat au fonds spécial des retraites de la caisse autonome nationale de sécurité sociale minière des sommes avancées par celle-ci. — Proposition de loi de M. Camphin ..... p. 602

Caisse autonome de sécurité sociale minière. — Bénéfice d'une subvention. — Proposition de loi de M. Camphin. p. 603

Liberté individuelle. — Protection. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ..... p. 603

Entreprises de presse et d'information. — Abrogation de la loi du 11 mai 1946. — Proposition de loi de M. de Léotard ..... p. 604

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 607

Traité de paix avec le Japon. — Autorisation au Président de la République à ratifier le traité. — Avis ..... p. 607

Code civil. — Institution dans les pays et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Ranaivo-Jonah ..... p. 608

Récompenses en faveur des passeurs. — Institution d'une médaille. — Proposition de résolution de M. Kœnig... p. 608

Feuille 20.

Récompenses des passeurs. — Institution d'une médaille. — Proposition de résolution de M. Kœnig (*suite*) ..... p. 609

Pensions civiles et militaires.— Complément à l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 sur la réforme du régime et la revision de certaines pensions. — Proposition de loi de M. Le Coutaller ..... p. 609

Transports maritimes. — Prorogation de la loi du 3 avril 1950 sur leur organisation provisoire. — Projet de loi ..... p. 610

Assurances sociales pour les professions non agricoles. — Modification de l'article 18 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. — Projet de loi ..... p. 610

Lutte contre la tuberculose. — Modification de l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur son organisation et son fonctionnement. — Porjet de loi ..... p. 612

Charbonnages de France. — Cumul d'une pension de retaite avec un traitement d'activité pour les mineurs. — Rapport par M. Deixonne ..... p. 613

Traitement des vins blancs. — Conditions d'utilisation du ferrocyanure de potassium et du monosulfure de sodium — Rapport par M. Seynat ..... p. 614

Comité national de l'or. — Essor de la production aurifère dans la métropole et les territoires de l'Union française. — Rapport par M. Mallez ..... p. 615

Protection des mères de famille abandonnées. — Rapport par M. Grousseaud ..... p. 615

Formation d'une circonscription administrative autonome: « Afrique saharienne française ». — Proposition de loi de M. July ..... p. 617

Visiteurs médicaux. — Réglementation de cette profession. — Rapport par M. Barrier ..... p. 619

Salaire minimum national interprofessionnel garanti. — Variation en fonction du coût de la vie. — Rapport par M. Robert Coutant ..... p. 619

Conducteurs de taxi. — Détermination de leur situation professionnelle et sociale. — Rapport par M. Linet ..... p. 620

Jardins familiaux. — Codification de la législation. — Rapport par Mme Francine Lefebvre ..... p. 621

Caisse nationale des lettres. — Fonctionnement. — Proposition de loi de M. Bèche ..... p. 624

Retraite des agents de l'Etat. — Prise en compte des services rendus par les fonctionnaires atteints par la limite d'âge entre le 1er septembre 1939 et le 13 mars 1942 et maintenus en fonctions pendant les hostilités. — Rapport par M. Léon Jean ..... p. 625

Retraites. — Complément à la loi du 20 septembre 1948. — Rapport par M. Léon Jean ..... p. 625

Barème national d'invalidité servant de base normale d'évaluation des taux d'invalidité. — Rapport par M. Guislain ..... p. 626

Code des pensions militaires d'invalidité. — Bénéfice de ce régime à certains étrangers et à certains Français victimes de circonstances particulières. — Rapport par M. Guislain ..... p. 626

Pensions. — Accord aux fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires dont la pension a été liquidée avant le 6 août 1948 des avantages de la loi du 24 juin 1950. — Rapport par M. Guislain ..... p. 627

Réparations aux victimes civiles de guerre. — Rapport par M. Guislain ..... p. 627

Pensions d'ancienneté. — Modification du mode de calcul des retenues rétroactives pour le temps du service des auxiliaires. — Rapport par M. Cherrier ..... p. 627

Victimes d'erreurs judiciaires. — Revision des condamnations prononcées par des juridictions d'exception. — Proposition de loi de M. Emile Hugues ..... p. 628

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 628

Statut des combattants volontaires de la Résistance. — Modification de l'article 3 de la loi du 25 mars 1949 pour la délivrance de la carte du combattant volontaire. — Rapport supplémentaire de M. Tourné ..... p. 629

Statut des officiers de réserve de l'armée de terre. — Proposition de loi de M. Pierre Ferri ..... p. 629

Contrôle des ententes économiques. — Liberté de la production et du commerce. — Rapport par Mme Poinso-Chapuis ..... p. 633

Conflits collectifs du travail. — Proposition de loi de M. Meck. p. 639

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu, le jeudi 9 octobre 1952:

A quinze heures, Son Excellence M. Maurice Fischer, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Israël en France;

A quinze heures quarante, Son Excellence M. le docteur Rachad Pharaon, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Arabie saoudite;

A seize heures vingt, M. José Luis Aguilar, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Guatémala en France;

A dix-sept heures, M. Ignacio Portocarrero, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Nicaragua en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

FONCTION PUBLIQUE

Liste des diplômes dont les titulaires pourront, en dispense du certificat d'aptitude professionnelle de sténodactylographie, postuler un emploi de sténodactylographe dans une administration de l'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret n° 51-705 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat, et notamment son article 15;

Vu le décret n° 51-706 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes, de secrétaires sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales de l'Etat, et notamment son article 3,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les candidats ne possédant pas le certificat d'aptitude professionnelle de sténodactylographie, mais justifiant de l'un des diplômes suivants:

Brevet professionnel de secrétaire;
Brevet professionnel de secrétaire de direction;
Brevet d'enseignement commercial (2e degré, option secrétaire);
Brevet d'enseignement social (option secrétaires sociaux);
Brevet supérieur d'études commerciales,

pourront être recrutés en qualité de sténodactylographes, suivant les conditions fixées aux décrets du 6 juin 1951 susvisés.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports et par délégation:

Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,
GEORGES LAPEYRE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 octobre 1952 portant nomination d'un président de chambre à la cour de cassation.

Par décret en date du 13 octobre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Raoul Cavarroc, conseiller à la cour de cassation, est nommé président de chambre à la cour de cassation (poste créé).

Décret du 13 octobre 1952 portant nominations de conseillers à la cour de cassation.

Par décret en date du 13 octobre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Conseiller à la cour de cassation, M. Roger Payer, président de chambre à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Leclerc, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour de cassation (poste créé), M. Maurice Tetaud, président de chambre à la cour d'appel de Paris.

Conseiller à la cour de cassation, M. Paul Guillot, président de chambre à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Vavarre, qui a été nommé président de chambre à la cour de cassation.

Conseiller à la cour de cassation (poste créé), M. Pierre Menegaux, président de chambre à la cour d'appel de Paris.

Conseiller à la cour de cassation (poste créé), M. Jean Diemer, premier président de la cour d'appel de Bastia.

Décret du 13 octobre 1952 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 13 octobre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Dardot, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Payer, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Cosse-Maniere, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Dardot.

Vice-président au tribunal de première instance de la Seine, M. Fiamma, juge au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Cosse-Maniere.

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Baulet, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Tetaud, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Combier, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Baulet.

Vice-président au tribunal de première instance de la Seine, M. Mariotte, juge audit tribunal, en remplacement de M. Combier.

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Rochat, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Guillot, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Mounier, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Rochat.

Vice-président au tribunal de première instance de la Seine, M. Trouillard, juge audit tribunal, en remplacement de M. Mounier.

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Laroque, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Menegaux, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Pottier, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Laroque.

Juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, M. Joulia, juge d'instruction adjoint audit tribunal, en remplacement de M. Pottier.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Grenier, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Deltel, qui a été nommé premier président de la cour d'appel de Basse-Terre.

Juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, M. Marcantoni, juge d'instruction adjoint audit tribunal, en remplacement de M. Grenier.

Premier président de la cour d'appel de Limoges, M. Camus, président de chambre à la cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Calvet, décédé.

Président de chambre à la cour d'appel d'Aix, M. Chambert, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Mataspina, qui a été nommé premier président de la cour d'appel de Pau.

Président de chambre à la cour d'appel de Montpellier, M. Ferran, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Loup, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel d'Amiens, sur sa demande, M. Bellet, conseiller à la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Michaud, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de la Seine.

Conseiller à la cour d'appel de Douai, sur sa demande, M. Heliot, substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Bellet.

Conseiller à la cour d'appel de Bourges, M. Fardel, juge au tribunal de première instance de Tours, en remplacement de M. Petit, qui a été nommé président de chambre à la cour d'appel de Pau.

Conseiller à la cour d'appel de Limoges, M. Morer, juge au tribunal de première instance de Limoges, en remplacement de M. Bondet de La Bernardie, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Lyon, M. Micolier, juge d'instruction au tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Achard, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Dijon, M. Terrin, conseiller à la cour d'appel de Saint-Denis, en remplacement de M. Pujol, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Toulouse.

Conseiller à la cour d'appel de Nancy, sur sa demande, M. Faig, substitut du procureur général près la cour d'appel de Nancy, en remplacement de M. Coudert, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Rennes, M. Baley, juge au tribunal de première instance de Rennes, en remplacement de M. Gadant, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Président du tribunal de première instance d'Aurillac, M. Valran, juge au tribunal de première instance de Marseille, en remplacement de M. Cotron, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Poitiers.

Président du tribunal de première instance de Rodez, M. Lacombe, juge d'instruction au tribunal de première instance de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Mijoule, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Président du tribunal de première instance de Mâcon, M. Chassot, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Nevers, en remplacement de M. Combas, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance d'Aix.

Vice-président au tribunal de première instance du Havre, M. Neher, juge de première classe au tribunal cantonal de Strasbourg, en remplacement de M. Curvelier, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de la Seine.

Vice-président au tribunal de première instance de Rouen, sur sa demande, M. Audebert, président du tribunal de première instance de Cherbourg, en remplacement de M. Alberge, qui a été nommé juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine.

Vice-président au tribunal de première instance d'Auxerre, sur sa demande, M. Prat, juge au tribunal de première instance de Limoges, en remplacement de M. Didier, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Basse-Terre.

Juge au tribunal de première instance de Béthune, M. Cosson, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mirecourt, en remplacement de M. Croize, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Thonon.

Juge au tribunal de première instance de Dijon, M. Bajotet, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Beaune, en remplacement de M. Marchesseaux, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Tlemcen.

Juge au tribunal de première instance de Lille, M. Fedou, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Lons-le-Saunier, en remplacement de M. Bonassies, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Cambrai.

Juge au tribunal de première instance de Lille, M. Aurran, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Cholet, en remplacement de M. Jourdain, qui a été nommé magistrat de la France d'outre-mer.

Juge au tribunal de première instance de Lyon, M. Brunet, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Châteauroux, en remplacement de M. Micolier, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Lyon, M. Roche, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Villefranche-sur-Saône, en remplacement de M. Chambron, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge au tribunal de première instance de Marseille, M. Sagols, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Carcassonne, en remplacement de M. Corbière, qui a été nommé juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Briey, M. Nakache (Gustave-Désiré-Messaoud), avocat (loi du 28 avril 1919, art. 18, § 7, modifié par les articles 6 et 10 de la loi du 16 juillet 1930), en remplacement de M. Goguey, non acceptant, et dont la nomination a été rapportée.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Jonzac, M. Othily, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Basse-Terre, en remplacement de M. Frouin, qui a été nommé substitut de procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Mâcon, M. Bergognon, juge de 2e classe au tribunal de première instance des Andelys, en remplacement de M. Pellotier, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Saint-Claude.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance des Andelys, sur sa demande, M. Barthélemy, juge de 3e classe au tribunal de première instance de Bernay, en remplacement de M. Bergognon.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Bernay, sur sa demande, M. Lakhdari, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Verdun, en remplacement de M. Barthélemy.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Nevers, sur sa demande, M. Ceccaldi, juge de 3e classe au tribunal de première instance de Mortain, en remplacement de M. Chassot, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Mâcon.

Sont rapportées les dispositions du décret du 22 juillet 1952 par lesquelles a été nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Roubaud, non acceptant, qui reprend sur sa demande ses fonctions de juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

M. Fournier, ancien avocat général près la cour d'appel d'Angers, est nommé président de chambre honoraire à la cour d'appel d'Angers.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 13 octobre 1952 portant promotions et nominations dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 13 octobre 1952, sont promus, à titre définitif, pour prendre rang du 1er octobre 1952.

I. — Corps des officiers de l'air.

A. — Cadre navigant

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Aubinière (Robert-Joseph), en remplacement de M. le colonel Dechaux, nommé général.

M. Cressaty (Marie-Martial-Gabriel), en remplacement de M. le colonel Simonin, admis dans le cadre sédentaire.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Lansoy (André-Jean-Fernand), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Aubinière, promu.

M. Manfroy (Robert-André), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Cressaty, promu.

M. Mayer (André-Furcy-Marie), augmentation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Arnould (Jacques-Georges-Henri), en remplacement de M. le commandant Penninckx, décédé.

M. Le Dantec (Yves-François-Auguste), en remplacement de M. le commandant Lansoy, promu.

M. Marias (Michel-Victor), en remplacement de M. le commandant Manfroy, promu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Pin (René), en remplacement de M. le capitaine Mahé, promu.

1er tour (ancienneté). M. Guilloux (Jean), en remplacement de M. le capitaine Lescarret, décédé.

B. — Cadre sédentaire

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Barralis (Marie-Albert-Edouard) (augmentation d'effectifs).

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Pozzo di Borgo (Barthélémy-Abel-Léon), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Barralis, promu.

M. Schneider (Pierre-Alphonse) (augmentation d'effectifs).

M. Milhiet (Rémy-Jean-Marius) (augmentation d'effectifs).

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. de Solminihac (André-Marie), en remplacement de M. le commandant Saubatte-Lacomme, promu.

M. Vedel (Jean-Robert-Alban), en remplacement de M. le commandant Hayez, promu.

M. Dervieux (Raymond-Henri-Léon), en remplacement de M. le commandant Pozzo di Borgo, promu.

M. Meny (Louis-Joseph-Antoine), en remplacement de M. le commandant Schneider, promu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Schreiner (Alfred-Nicolas), en remplacement de M. le capitaine Beune, rayé des cadres.

3e tour (ancienneté). M. Renard (Jean-Marie-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Bey, retraité.

2e tour (choix). M. Rabier (Robert), en remplacement de M. le capitaine de Solminihac, promu.

3e tour (ancienneté). M. Burkardt (René-Georges), en remplacement de M. le capitaine Vedel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Biotois (Denis-Gabriel-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Dervieux, promu.

II. — Corps des officiers des bases de l'air.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Barbaroux (Robert) (augmentation d'effectifs).

2e tour (choix). M. Cornet (Edmond-Joseph-Augustin) (augmentation d'effectifs).

3e tour (ancienneté). M. Maurin (Gaston-Félicien-Clément) (augmentation d'effectifs).

1er tour (ancienneté). M. Aubry (Jean-André-Joseph) (augmentation d'effectifs).

2e tour (choix). M. Fauconnet (Georges-François) (augmentation d'effectifs).

3e tour (ancienneté). M. Prigent (Marcel) (augmentation d'effectifs).

III. — Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Molinier (Adrien-Jean-Hippolyte), en remplacement de M. le commandant Beau, retraité.

M. Fournier (Guy-Maurice) (augmentation d'effectifs).

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Jeanlin (Robert-Edmond), en remplacement de M. le capitaine Raffaitin, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Freyburger (Joseph), en remplacement de M. le capitaine Wintersdorff, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Jaspierre (Fernand), en remplacement de M. le capitaine Chourry, retraité.

IV — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Brandy (Louis), en remplacement de M. le commandant Lantin, retraité.

M. Jullion (Hubert-Henri) (augmentation d'effectifs).

M. Bachot (René) (augmentation d'effectifs).

M. Rouchout (Abel) (augmentation d'effectifs).

M. Ammann (Jacques-Robert-Jean-Léon) (augmentation d'effectifs).

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Coquelin (Léon-Louis-Henri), en remplacement de M. le capitaine Quoineaud, rayé des cadres.

3e tour (ancienneté). M. Romary (Desle-Pierre-Raphaël), en remplacement de M. le capitaine Brandy, promu.

1er tour (ancienneté). M. Deceuninck (Marcel), en remplacement de M. le capitaine Jullion, promu.

2e tour (choix). M. Bouillard (Gabriel-Alphonse), en remplacement de M. le capitaine Bachot, promu.

3e tour (ancienneté). M. Levrot (Lucien-Louis), en remplacement de M. le capitaine Rouchout, promu.

1er tour (ancienneté). M. André (Romain), en remplacement de M. le capitaine Ammann, promu.

V. — Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

A la 2e classe.

M. le commissaire ordonnateur de 3e classe Bessieux (Aimé-Joseph-Casimir) (augmentation d'effectifs).

A la 3e classe.

M. le commissaire ordonnateur adjoint Humbert (Maurice-Nicolas-François), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 3e classe Vaillant, promu.

Est nommé, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'active, pour prendre rang du 1er octobre 1952:

Corps des officiers de l'air.

Cadre navigant

M. l'adjudant-chef Mourey (Marcel-Edouard).

Décret du 13 octobre 1952 portant promotions dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 13 octobre 1952, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er octobre 1952, les officiers du corps expéditionnaire en Extrême-Orient dont les noms suivent:

I. — **Corps des officiers de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de commandant.

M. le capitaine Sales (Adrien-Edouard) (augmentation d'effectifs).

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Montjean (André-Charles-Joseph) (augmentation d'effectifs).

Au grade de commandant.

M. le capitaine Kubasiak (Joseph-Stéphane), en remplacement de M. le commandant Montjean, promu.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

M. Humbert (Maurice-André-Eugène), en remplacement de M. le capitaine Salès, retraité.

M. Brunier (Jean-Baptiste) (augmentation d'effectifs).

III. — **Corps des officiers des services administratifs de l'air.**

Au grade de commandant.

M. le capitaine Deponge (Pierre) (augmentation d'effectifs).

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

M. Hébraud (André-Jules-Achille), en remplacement de M. le capitaine Deponge, promu.

M. Mazziotta (René-Julien) (augmentation d'effectifs).

M. Lalune (Pierre-Marcel-Eugène) (augmentation d'effectifs).

M. Suratteau (Philippe-Marcel) (augmentation d'effectifs).

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la guerre en date du 21 août 1952, l'offre de démission de Mme Demol, née Leplat (Andrée), commis administratif à l'établissement régional du matériel de Lille, est acceptée à compter du 1er janvier 1952.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Nomination d'un membre suppléant de la commission de contrôle des banques.

Par arrêté en date du 10 octobre 1952, M. Jean Salles, premier sous-gouverneur de la Banque de France, est désigné, en qualité de suppléant, à la commission de contrôle des banques, du gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Henry de Bletterie.

Règlement de la loterie nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1952, page 9407, 2e colonne:

6° Lots de 8.000 F en série A et 10.000 F en série B.

Au lieu de:

« Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils (unités, dizaines et centaines). Les 300 billets de la série A dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 8.000 F. Les 300 billets de la série B portant la même terminaison gagneront chacun un lot de 10.000 F.

Lire:

« Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les 3.000 billets de la série A dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront chacun un lot de 8.000 F. Les 3.000 billets de la série B portant la même terminaison gagneront chacun un lot de 10.000 F ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Application du label d'exportation aux pommes de terre de consommation, à l'exclusion des pommes de terre primeurs.

Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 2 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905, et rendant obligatoire une marque spéciale sur les fruits, légumes, semences et plants exportés à l'étranger;

Vu l'arrêté du 1er juin 1949, modifié par l'arrêté du 29 février 1952, fixant la liste des points de sortie ouverts à l'exportation des fruits et légumes soumis au label d'exportation ou à la marque nationale de qualité;

Vu l'arrêté du 26 septembre 1950 portant réglementation générale de l'emballage et du conditionnement des fruits et légumes expédiés sous label d'exportation ou marque nationale de qualité;

Vu l'arrêté du 25 février 1952 portant création d'un comité technique des fruits et légumes;

Vu le code des douanes;

Sur proposition du comité technique des fruits et légumes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le label d'exportation prévu par le décret portant règlement d'administration publique du 2 août 1947, est rendu applicable aux pommes de terre de consommation.

Art. 2. — Pour être admises à l'exportation, les pommes de terre de consommation devront répondre aux conditions définies par le présent arrêté.

Art. 3. — Les tubercules de pommes de terre devront être entiers, propres, sains, fermes, extrêmement secs et non germés.

Seront interdits à l'exportation les tubercules meurtris ou coupés, gelés, verdis, atteints gravement de piqûres d'insectes, affectés par des défauts intérieurs importants.

De plus, les tubercules de consommation devront être exempts de pourriture humide, de pourriture sèche, de mildiou, de gale poudreuse.

Le poids des déchets (terre, corps étrangers, tubercules présentant les défauts précités) ne devra pas excéder 3 p. 100 du poids total du lot.

Art. 4. — Les tubercules faisant partie d'un même lot devront être de même variété et de grosseur uniforme.

Une tolérance maximum de 5 p. 100 en poids devra être fixée en ce qui concerne la proportion de tubercules d'autres variétés pouvant figurer dans un lot donné.

L'exportation des tubercules d'un calibre inférieur à une maille carrée de 35 mm correspondant au poids minimum de 40 grammes est interdite.

Art. 5. — Lorsque les pommes de terre ne seront pas expédiées en vrac, l'extérieur des emballages devra porter les indications suivantes en caractères très lisibles et indélébiles:

a) Identification: le nom et l'adresse de l'expéditeur et de l'emballeur ou leur identification symbolique.

b) Nature du produit: « Pommes de terre de consommation », à l'exclusion de toute autre mention.

c) Origine du produit: « France ».

d) Caractéristiques commerciales: nom de la variété, poids net ou poids brut.

Art. 6. — La vignette représentative du label d'exportation délivrée par le centre national du commerce extérieur sera exigée à raison d'une vignette par sac ou par quintal exporté.

Le prix de cession de la vignette est fixé à 3,50 F l'unité.

Chaque vignette ne peut être utilisée qu'une seule fois.

Art. 7. — L'exportation s'effectuera dans les conditions prévues par les arrêtés du 1er juin 1949 et du 29 février 1952 fixant la liste des points de sortie ouverts à l'exportation des fruits et légumes soumis au label d'exportation ou à la marque nationale de qualité.

Art. 8. — Les auteurs ou complices d'infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles des sanctions prévues par l'article 6 du décret du 2 août 1947 susvisé.

Art. 9. — Le directeur de la production agricole et le chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture, le directeur général des douanes et droits indirects et le directeur des relations économiques extérieures au ministère des finances et des affaires économiques et le délégué général du centre national du commerce extérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 octobre 1952.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DÉSIRÉ ARNAUD.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques:
Le conseiller technique,
IVAN-MATHIEU LABRY.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Date d'un concours pour le recrutement de chiffreurs stagiaires du cadre du chiffre de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 octobre 1952, un concours pour le recrutement de sept chiffreurs stagiaires du service du chiffre de la France d'outre-mer aura lieu les 25 et 26 mars 1953, dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 août 1947, modifié par l'arrêté du 8 juin 1949, fixant les conditions et le programme du concours d'admission à l'emploi de chiffreur stagiaire du service du chiffre de la France d'outre-mer.

Les candidats reçus seront nommés au fur et à mesure des vacances d'emploi.

Ouverture de la deuxième session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer pour 1952.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer et du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 9 octobre 1952, la deuxième session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer est fixée aux 15 et 16 décembre 1952.

Les candidats devront faire parvenir, au plus tard le 3 novembre 1952, leurs demandes au ministère de la France d'outre-mer (services judiciaires), 27, rue Oudinot, à Paris (7e).

Les conditions et le programme de cet examen sont ceux fixés par les articles 3 et suivants de l'arrêté du 25 janvier 1947 (publié au *Journal officiel* du 7 février 1947, p. 1267), ayant ouvert la première session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer pour l'année 1947.

Administration générale.

Par arrêté en date du 19 septembre 1952, l'arrêté du 11 février 1952 portant nomination de rédacteurs stagiaires d'administration générale d'outre-mer est rapporté en ce qui concerne M. Chevance (Jean).

Par arrêté en date du 1er octobre 1952, M. Sabbatorsi (Jérôme-Napoléon-Lucien), chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 11 novembre 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 6 octobre 1952 déclarant d'utilité publique la construction d'une voie ferrée normale entre le pont de Saint-Brice et le pont de Fléchambault à Reims et déterminant les conditions de l'exploitation en régie directe du réseau de la banlieue de Reims et extensions.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 31 juillet 1913 relative aux voies ferrées d'intérêt local, modifiée par la loi du 26 avril 1916 et par le décret du 23 octobre 1935;

Vu le décret du 26 juin 1945, modifié par le décret du 11 janvier 1945 et le décret du 13 mai 1947 portant règlement d'administration publique sur les voies ferrées d'intérêt local exploitées directement ou affermées par les départements, les communes et les syndicats de communes;

Vu le décret du 22 janvier 1939 relatif à l'exploitation en régie directe du réseau des chemins de fer de la banlieue de Reims et extensions;

Vu les délibérations du conseil général de la Marne en date des 6 décembre 1947, 8 mai et 17 décembre 1948, 29 janvier 1949, 20 janvier et 7 octobre 1950 et 30 avril 1951;

Vu les délibérations de la commission départementale en date des 30 mai 1949 et 25 juillet 1950;

Vu l'acte d'achat par le département de la Marne en date du 18 mai 1949, des voies et installations de la Société d'embranchements industriels (S. E. I.);

Vu la convention passée le 17 mai 1951 entre la Société nationale des chemins de fer français et la régie départementale du réseau de la banlieue de Reims pour l'utilisation par celle-ci du raccordement avec la Société nationale des chemins de fer français en gare de Saint-Brice-Courcelles;

Vu l'avant-projet présenté pour la construction de la ligne de voie ferrée d'intérêt local entre le pont de Saint-Brice et le pont de Fléchambault à Reims;

Vu la décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 10 août 1949, autorisant la mise à l'enquête de cet avant-projet;

Vu les pièces de l'enquête d'utilité publique ouverte sur ledit avant-projet et la délibération de la commission d'enquête en date du 25 octobre 1949;

Vu les rapports du service du contrôle départemental en date des 20 février, 4 mars 1950, 9 et 21 juin 1950, 18, 29 septembre 1950 et 24, 30 avril 1952;

Vu les lettres du préfet de la Marne en date des 7 mars et 3 août 1950, 11 juin et 3 octobre 1951 et 14 mai 1952;

Vu les avis de l'inspection générale du contrôle des voies ferrées secondaires et des transports urbains en date des 1er juillet et 19 octobre 1950 et 1er août 1951;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées en date des 27 février et 18 juin 1952;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 18 juillet 1952;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est déclarée d'utilité publique la construction, par la régie départementale des chemins de fer et services automobiles de la banlieue de Reims et extensions, d'une voie ferrée normale entre le pont de Saint-Brice et le pont de Fléchambault à Reims.

Art. 2. — Le département de la Marne est autorisé à exploiter en régie directe les installations et voies normales de la Société d'embranchements industriels (S. E. I.) qu'il a acquises par acte en date du 18 mai 1949.

Art. 3. — Est approuvé le cahier des charges annexé pour l'exploitation directe par le département de la Marne des voies ferrées d'intérêt local du réseau de la banlieue de Reims et extensions.

Art. 4. — La régie départementale des chemins de fer et services automobiles de la banlieue de Reims et extensions constituera un fonds de réserve pour grosses réparations et pour renouvellement de la voie et du matériel par des versements calculés:

1° Pour permettre pour chaque véhicule automobile (la somme à amortir étant revisable chaque année) après un parcours de base de 200.000 km, l'acquisition d'un véhicule neuf analogue au véhicule à remplacer aux prix pratiqués à l'époque de son renouvellement;

2° Pour permettre (la somme à amortir ou à prévoir étant revisable chaque année):

a) Les grosses réparations nécessaires et le renouvellement normal de la voie;

b) L'amortissement des véhicules automobiles (camion de service, camionnette) nécessaires à l'exploitation des voies ferrées, comme au 1° ci-dessus;

c) L'entretien en bon état de service des matériels de traction, roulant et de levage et, s'il y a lieu, leur remplacement en temps normal.

Ce fonds recevra également le produit de l'aliénation des biens meubles et immeubles provenant des lignes déclassées et du matériel réformé.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 9 octobre 1952, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Société de Saint-Michel, n° 102-91, Pointe-à-Pitre.

DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Mutuelle accidents élèves du département de la Martinique, n° 101-65, à Fort-de-France.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Dissolution d'une société d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 19 septembre 1952, sont approuvées:

1° La délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société « Le Cottage breton », à Auray (Morbihan), en date du 27 janvier 1952, prononçant sa dissolution et arrêtant les comptes de liquidation.

2° La décision tendant à attribuer l'actif de cette société à l'office départemental du Morbihan.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté du 8 septembre 1952, Mme Dumon (Henriette), employée de bureau, 6e échelon, à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, est détachée dans le même emploi auprès du secrétariat d'Etat à la guerre (direction des études et fabrications d'armement, section d'études et fabrications des télécommunications), pour une période d'un an, à compter du 1er juin 1952.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Date de l'examen d'aptitude technique spéciale à l'emploi d'inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 6 octobre 1952, la date de l'examen d'aptitude technique spéciale à l'emploi d'inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale, au titre des emplois réservés, est fixée au 20 octobre 1952.

Jury de l'examen d'aptitude technique spéciale à l'emploi d'inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 7 octobre 1952, le jury de l'examen d'aptitude technique spéciale à l'emploi d'inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale au titre des emplois réservés, qui doit avoir lieu le 20 octobre 1952, est composé nominativement comme suit:

1° M. Rain, directeur général de la population et de l'entr'aide, président;

2° M. Bontz, directeur adjoint de l'administration générale, du personnel et du budget;

3° M. Deprun, président du comité des inspecteurs généraux de la santé et de la population;

4° Mlle Stevenin, sous-directeur de l'hygiène sociale;

5° M. Peltier, secrétaire général de l'institut national d'études démographiques;

6° M. le professeur Desclaux, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris;

7° M. Arnion, inspecteur divisionnaire de la population et de l'entr'aide sociale à Lyon.

Jury du concours de recrutement d'inspecteurs de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 7 octobre 1952, le jury du concours du 20 octobre 1952 organisé en vue du recrutement d'inspecteurs de la population et de l'entr'aide sociale est composé nominativement comme suit:

1° M. Rain, directeur général de la population et de l'entr'aide, président;

2° M. Bontz, directeur adjoint de l'administration générale, du personnel et du budget;

3° M. Deprun, président du comité des inspecteurs généraux de la santé et de la population;

4° Mlle Stevenin, sous-directeur de l'hygiène sociale;

5° M. Peltier, secrétaire général de l'institut national d'études démographiques;

6° M. le professeur Desclaux, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris;

7° M. Arnion, inspecteur divisionnaire de la population et de l'entr'aide sociale à Lyon.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 4 octobre 1952, Mlle le docteur Plattard, médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Prémontré (Aisne), est mutée, en la même qualité, à l'hôpital psychiatrique d'Alençon (Orne), en remplacement de Mme le docteur Masson, en disponibilité d'office.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 4 octobre 1952, a été réintégrée, à compter du 1er octobre 1952: Mme Joly, sténodactylographe, précédemment en disponibilité.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 2 octobre 1952:

A été nommé receveur hors classe à Paris-17 et titularisé dans le grade correspondant: M. Rouzaud, inspecteur principal à Paris-services postaux.

A été mis, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministère des affaires étrangères pour le service de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones: M. Manucci, agent des installations.

Par arrêtés du 4 octobre 1952:

A été nommé receveur hors classe à Elbeuf et titularisé dans le grade correspondant: M. Henocque, receveur de 1re classe à Fontenay-le-Comte.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 16 septembre 1953, M. Legros, receveur hors classe à Aix-les-Bains.

A compter du 11 décembre 1952, M. Renard, inspecteur principal à Nancy.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1952

Ordre du jour du mardi 21 octobre 1952.

A neuf heures trente. — 1re Séance publique

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote du projet de loi (n° 1279) portant majoration des pensions exceptionnelles. (N° 4046. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi (n° 3961) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° la convention signée à Paris le 16 mars 1951 entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et l'avenant à cette convention signé à Ottawa le 6 octobre 1951; 2° la convention signée à Paris le 16 mars 1951 entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits de mutation par décès. (N° 4141. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 1377) de M. Isorni tendant à compléter l'article 113 du code d'instruction criminelle sur les demandes de mise en liberté provisoire. (N° 3954. — M. Louis Rollin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de résolution (n° 2170) de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à refuser tout contingent nouveau de caisses de sardines en provenance du Maroc pour l'année 1952. (N° 4096. — M. Marc Dupuy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de résolution (n° 3495) de M. Gabriel Paul et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire instituer par la Société nationale des chemins de fer

français, au profit des jeunes âgés de moins de vingt et un ans, un billet collectif dit de fin de semaine, comportant une réduction de tarif de 50 p. 100. (N° 3862. — M. Dufour, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Darou et plusieurs de ses collègues (n° 2071) tendant à inviter le Gouvernement à procéder en 1952 à un recensement de toutes les catégories d'anciens combattants et victimes de la guerre; 2° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2166) tendant à inviter le Gouvernement à recenser, avec le concours des associations d'anciens combattants, le nombre exact des parties prenantes du budget des anciens combattants et victimes de la guerre et à réserver les sommes de ce budget non utilisées en fin d'année à l'amélioration du sort de tous les anciens combattants et victimes de la guerre. (N° 3241. — M. Draveny, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Louis Rollin et plusieurs de ses collègues (n° 165) ayant pour objet de modifier et compléter la loi n° 51-18 du 5 janvier 1951 portant amnistie; 2° de MM. Isorni et de Saivre (n° 507) tendant à l'amnistie des faits dits de collaboration et à la suppression de l'indignité nationale; 3° de M. Peytel et plusieurs de ses collègues (n° 551 rectifié) portant: *a*) amnistie en faveur de certaines personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre 1944, 28 novembre 1944 et 26 décembre 1944; *b*) abrogation de l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 prévoyant l'inéligibilité; *c*) revision de l'épuration administrative; 4° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 2148) tendant à modifier la loi du 5 janvier 1951 relative à l'amnistie; 5° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2631) tendant à accorder l'amnistie aux résistants; 6° de M. Jacques Debû-Bridel, sénateur (n° 715), tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: *a*) aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; *b*) aux travailleurs condamnés pour faits de grève; *c*) à certaines catégories de délinquants primaires. (N°s 3573-4001. — M. Duveau, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1951 de cet établissement.

2. — Discussion du projet de loi (n° 4254) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Agriculture). (N° 4344. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 14 octobre 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Jean Doussot expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que de nombreuses demandes d'allocations aux vieux travailleurs salariés sont actuellement en instance auprès des caisses régionales d'assurance vieillesse; que lorsque les requérants ne peuvent fournir des certificats de travail, parce que leurs employeurs sont morts ou disparus, ils souscrivent une déclaration sur l'honneur, suivant la formule 5151 spéciale à ce cas, et que cela nécessite une enquête, mais que cette enquête est quelquefois fort longue; que d'autre part, de nombreux vieux travailleurs sont sans ressources, et attendent impatiemment cette allocation; et lui demande s'il ne serait pas possible de prendre des mesures ayant pour but d'abréger les délais de constitution de dossiers et de poursuites d'enquête (n° 329).

II. — M. Chapalain expose à M. le secrétaire d'Etat au budget que la loi du 24 mai 1951 a supprimé toutes les taxes sur les viandes et les a remplacées par une taxe unique de circulation. Il résulte de l'article 18, alinéa 2 de la loi que, dans l'intention du législateur, cette taxe n'était applicable qu'aux professionnels. Le décret du 21 décembre 1951 (art. 1er) l'a étendue aux viandes nettes provenant de l'abattage en vue de la vente; et une instruction insérée au *bulletin officiel* de l'administration des contributions indirectes du 28 février 1952 précise que les hôpitaux en sont redevables. Cette interprétation dépasse le but visé par le législateur, qui a surtout cherché une simplification du régime fiscal tout en assurant le même rendement des impôts représentés par les taxes supprimées. Ces conditions étant soulignées, il demande à M. le secrétaire d'Etat au budget une stricte application des textes votés par le Parlement et l'exonération de la taxe à la circulation des viandes pour les établissements d'assistance et les hôpitaux d'après les textes antérieurs et la jurisprudence (n° 331).

III. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'intérieur quelles dispositions ont été prises pour que les projets éventuels de Constituante européenne auxquels le conseil des ministres aurait donné un accord unanime n'apportent aucune différence dans le sort qui sera réservé aux départements métropolitains d'une part, aux départements algériens et aux départements d'outre-mer, d'autre part (n° 332).

IV. — Mlle Mireille Dumont demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il compte prendre afin de: 1° rechercher les responsabilités de la catastrophe survenue aux huileries Rabatau, le 3 septembre 1952; 2° indemniser les familles des tués et blessés; 3° couvrir les dommages immobiliers et mobiliers de toute nature subis par les sinistrés; 4° payer les salaires des travailleurs ayant perdu leur emploi par suite de la catastrophe; 5° indemniser, pour perte de recettes, les artisans et commerçants; 6° reloger les familles sinistrées en attendant que leurs logements soient reconstruits ou réparés, dans des logements neufs sans qu'il en résulte pour elles une charge supplémentaire; 7° réparer au plus tôt les immeubles qui peuvent être remis en état, reconstruire les immeubles détruits (n° 333).

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il n'estime pas, en attendant la ratification, par les Etats-Unis, de la convention déjà ratifiée par le Parlement français, et portant statut des forces atlantiques stationnées en France, qu'il soit nécessaire de prendre toutes dispositions et toutes garanties pour assurer la sauvegarde aussi bien de la souveraineté française que des droits des particuliers (n° 5334).

Documents mis en distribution le mardi 14 octobre 1952.

N° 410. — Proposition de loi de M. Restat tendant à modifier la loi relative au statut du personnel des communes.

N° 451. — Proposition de résolution de M. Jean Durand tendant à compléter l'article 47 du règlement.

N° 463. — Proposition de résolution de M. Coudé du Foresto tendant à l'octroi de secours aux sinistrés des départements de l'Ouest.

N° 464. — Proposition de résolution de M. Méric relative à la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur des mutilés à 100 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre.

N° 465. — Demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République.

N° 466. — Demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République.

N° 467. — Demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République.

N° 470. — Projet de loi portant transfert d'autorisations de programme accordées au titre du budget de reconstruction et d'équipement (Education nationale).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 14 octobre 1952, à quinze heures quarante-cinq (local de la commission):

Projet de loi relatif à des transferts d'autorisations de programme au sein du budget d'équipement de l'éducation nationale (n° 4330 A. N., 2e législature).

Réunions de commissions du mardi 14 octobre 1952.

Commission de coordination et de contrôle du traité de communauté « Charbon-acier », à l'issue de la séance. — Local n° 201.

Commission de la France d'outre-mer, à dix-sept heures. — Local n° 215.

Commission des finances, à quinze heures quarante-cinq. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 14 octobre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.

2. — Nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction et de la commission d'information.

3. — Scrutin à la tribune pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française.

4. — Scrutin à la tribune pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 14 octobre 1952.

N° 326 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 3652) concernant la dénomination du territoire formé par les Etablissements français de l'Océanie (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 327 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. 3743; C. R. 279) de M. Durand-Réville, sénateur, tendant à modifier la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française dites grands conseils (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 328 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique équatoriale française (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 329 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique occidentale française (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 330 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la réglementation du crédit foncier au Cameroun (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 331 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation de la chambre de commerce de la Nouvelle-Calédonie (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 332 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant obligatoire la publication au *Journal officiel* des Etablissements français de l'Océanie des déclarations devant être effectuées au registre du commerce (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 333. — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant les articles 5, 9 et 28 du décret portant organisation du crédit agricole mutuel à Madagascar et dépendances (renvoyée à la commission des affaires financières).

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers le 13 octobre 1952.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 6 octobre au 11 octobre 1952:

I. — Notes et études documentaires.

N° 1662. — Permanence hors d'Europe de la langue et des origines françaises ..... 75 F.

N° 1663. — L'institut géographique national et les travaux de la carte dans les territoires français d'outre-mer ..... 150 F.

N° 1665. — Le cinquième plan quinquennal de développement de l'U. R. S. S. (1951-1955)..... 50 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — Chroniques étrangères.

N° 96. — Allemagne..... 50 F.

Nos 126-127. — Espagne..... 50 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — Articles et documents.

N° 2506. — Union sud-africaine (La politique de ségrégation. — Atmosphère préélectorale)..... 20 F.

N° 2507. — Europe occidentale (L'Allemagne et l'unité européenne. — France et Allemagne)..... 20 F.

N° 2508. — U. R. S. S. (L'enseignement en U. R. S. S. — La spécialisation du commerce)..... 20 F.

N° 2509. — Scandinavie (Allemands et Danois au Slesvig. — Les élections en Suède)..... 20 F.

N° 2510. — Europe (Les plans d'organisation européenne. — La Grande-Bretagne et l'Europe)..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

IV. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 249 du 7 octobre 1952 présente, notamment: Questions d'actualité en Allemagne occidentale: la renaissance économique. — L'énergie en U. R. S. S.

Le numéro..... 35 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — Cahiers français d'information.

N° 213 du 1er octobre 1952 présente, notamment: La recherche scientifique en Afrique occidentale française. — La signalisation maritime.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

VI. — Documentation photographique.

(Douze planches en héliogravure, une fiche documentaire.)

N° 87. — Naissance de l'économie moderne (II)..... 80 F.

Abonnement à la « Documentation photographique »: un an, 1.500 F.

VII. — Chroniques d'outre-mer.

(Rédigées par le ministère de la France d'outre-mer et le ministère des Etats associés.)

N° 8-9 d'août-septembre 1952 présente, notamment: Les investissements miniers dans les territoires d'outre-mer. — Une amorce de fédération africaine (l'Est-Africa High Commission).

Le numéro..... 150 F.

Abonnement aux « Chroniques d'outre-mer »: un an, 1.500 F.

VIII. — Bulletin quotidien.

Annexe au numéro 2293: carte donnant la production et la consommation mondiales de pétrole.

Le numéro..... 20 F.

IX. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 232 du 11 octobre 1952 présente, notamment, en variétés statistiques: Indices des prix de gros en France. — Indices des cours des valeurs mobilières.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1952 au 31 août 1952.

(En millions de francs)

Recettes	1.791.348
Dépenses	2.029.693
Excédent de dépenses	238.345

Etat de développement, par ministère, des dépenses budgétaires de l'exercice 1952.

BUDGET ORDINAIRE

DESIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	4.676
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	1.684
Agriculture	11.253
Anciens combattants et victimes de la guerre	48.812
Finances et affaires économiques:	
Affaires économiques	11.108
Finances	376.776
Education nationale	143.779
France d'outre-mer	3.841
Intérieur	47.003
Justice	10.787
Haut commissariat de la République française en Sarre	862
Présidence du conseil:	
Service administratif de la présidence du conseil	3.726
Direction des Journaux officiels	469
Service de la défense nationale. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	122
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	544
Groupement des contrôles radioélectriques	407
Commissariat général au plan	72
Service de presse	1.266
A reporter	670.187

DESIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses
Report	670.187
Etats associés	4.409
Industrie et énergie	24.752
Reconstruction et urbanisme	8.145
Santé publique et population	32.659
Travail et sécurité sociale	16.737
Travaux publics, transports et tourisme:	
Service des travaux publics, transports et tourisme	100.765
Aviation civile et commerciale	7.603
Marine marchande	9.518
Total des dépenses des services civils	874.175
II. — *Dépenses militaires.*	
Défense nationale:	
Section commune	51.968
Air	45.600
Guerre	113.360
Marine	35.153
France d'outre-mer et Etats associés:	
Section commune	179
Etats associés	300.323
France d'outre mer	21.787
Total des dépenses militaires	468.370
Total du budget ordinaire	1.342.545

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
Services civils.	
Affaires étrangères. — Services des affaires étrangères.	2
Agriculture	6.416
Education nationale	12.910
Finances et affaires économiques:	
Finances	1.025
Affaires économiques	2.800
France d'outre-mer	28.543
Industrie et énergie	3.128
Intérieur	2.402
Justice	28
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil	1.767
Direction des Journaux officiels	7
Groupement des contrôles radioélectriques	1
Reconstruction et urbanisme	1.233
Santé publique et population	534
Travail et sécurité sociale	33
Travaux publics et transports:	
Services des travaux publics et transports	13.617
Aviation civile et commerciale	3.239
Marine marchande	189
Total des services civils	77.874

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Dépenses militaires.	
Défense nationale:	
Dépenses communes	7.158
Air	72.454
Guerre	35.928
Marine	24.973
Etats associés	1.535
France d'outre-mer	608
Total des dépenses militaires	146.653
Total des dépenses du budget de la reconstruction et de l'équipement	224.527
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET INVESTISSEMENTS SOCIAUX	
Finances:	
Versements à la caisse autonome de la reconstruction	142.926
Autres opérations du ministère des finances	11.811
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	21.186
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	182.279
Prêts à des organismes d'habitation	31.653
Total des dépenses de réparation des dommages de guerre et investissements sociaux	393.865

RECAPITULATION DES DEPENSES

Budget ordinaire « Imputation définitive »	1.342.545
Reconstruction et équipement « Imputation définitive »	224.527
Réparation des dommages de guerre et investissements sociaux « Imputation définitive »	393.865
Total	1.960.937 (1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	303
Dépenses à imputer	75.454 (2)
Total général	2.036.694
A déduire: montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	7.001
Total général net	2.029.693

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des dépenses effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1952 au 31 août 1952.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	455.276
2° Produits de l'enregistrement	83.970
3° Produits du timbre	11.479
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	2.705
5° Produits de l'impôt de solidarité nationale	797
6° Produits des douanes	154.684
7° Produits des contributions indirectes	36.025
8° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	562.822
9° Produits de la taxe sur les transactions	144.526
10° Produits des taxes uniques	55.955
11° Produits du monopole des poudres à feu	730
Total du paragraphe 1er	1.508.969
§ 2. — Exploitations industrielles	17.085
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	7.439
§ 4. — Produits divers	97.673
Total des paragraphes 2, 3 et 4	122.197

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	537
Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 31 mars 1948	21.207
Ressources affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	3.561
Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction	3.813
Contrevaleur de l'aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 29 juin 1948 (article 4, § 6, alinéa a)	78.214
Contrevaleur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	7.553
Total des ressources exceptionnelles	114.885
Total	1.746.051

RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1952

Imputation définitive	1.746.051 (1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	564
Recettes à imputer	41.521 (2)
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulation de dépenses	3.212
Total des recettes du budget	1.791.348

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des recettes effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter les dispositions du chapitre 3 du tarif n° 3 comme il est indiqué ci-après:

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ XII. — *Agrumes* (139) en régime accéléré.
(Applicable jusqu'au 31 mai 1953.)

En provenance d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant directement un port méditerranéen, à destination de Paris (toutes gares), par wagon chargé de 15 tonnes.

En emballages munis de l'estampille de contrôle, barème 65.

En emballages autres, barème 63.

. . . . . .

Corrélativement, les dispositions prévues au paragraphe IV dudit chapitre seront complétées comme suit:

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

§ IV. — . . . . . .

Lorsque le tonnage . . . . . par application des prix ci-dessus, de ceux des chapitres 1er (§ II), 3 (§ XII) du présent tarif . . . . . .
(Le reste sans changement.)

(*Paris, le 9 octobre 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait part à l'administration supérieure de son intention de supprimer, à partir du 29 octobre 1952, le tarif international pour le transport des citrons, mandarines et oranges, par wagon complet, à grande vitesse, de Cerbère, Hendaye, Marseille-Maritime, Port-Vendres-Ville et Sète à certaines gares du chemin de fer fédéral allemand (édition du 15 décembre 1951).

(*Paris, le 9 octobre 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 15 octobre 1952, un tarif international pour le transport des pommes fraîches, à petite vitesse et par wagon complet, de l'Italie sur la Grande-Bretagne.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 11 octobre 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à mettre en vigueur, à partir du 1er novembre 1952, une nouvelle édition du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

Cette nouvelle édition annule et remplace celle du 1er août 1951 et ses suppléments.

La nouvelle édition du tarif est déposée dans les gares, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 14 octobre 1952.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que les prix à la tonne qui, sauf avis contraire, seront perçus à partir du 29 octobre 1952, dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au tarif n° 6, chapitre 1er, sont fixés comme suit pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur:

Vins en wagons-réservoirs ou en cadres-citernes (200), des gares d'Eauze, Labastide-d'Armagnac, Manciet, Montréal-du-Gers, Nogaro et Vic-Fezensac, à Bordeaux-Bastide, par wagon chargé de 15 tonnes, barème 68.

(*Paris, le 14 octobre 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter, à partir du 21 octobre 1952, le tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, par les dispositions ci-après:

. . . . . .

ANNEXE III

Dispositions spéciales applicables à certains transports effectués entre gares Société nationale des chemins de fer français ou réseaux secondaires et gares des chemins de fer de la Sarre.

. . . . . .

§ . — *Malt*, expédié avec lettre de voiture de petite vitesse. (Applicable jusqu'au 19 avril 1953):

En provenance d'Arras ou de Bourges;

A destination d'une gare des chemins de fer de la Sarre.

BAREMES APPLICABLES PAR WAGON CHARGÉ DE 15 TONNES

	Lorsque la somme des indices est égale à:		
	8 ou 9	10	11
Jusqu'à 399 kilomètres	66	65	64
Au delà	246	245	244

(*Paris, le 14 octobre 1952.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Compagnie générale de voies ferrées d'intérêt local, informe le public que, sauf avis contraire, les prix fixés ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à maximum et à minimum prévus au chapitre 2 du tarif n° 5, seront perçus à partir du 29 octobre 1952 pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur:

Sucres (191).

RELATION de	RELATION à	CONDITION de tonnage.	BAREME applicable.
Thumeries (Compagnie générale de voies ferrées d'intérêt local, chemin de fer de Pont-de-la-Deule à Pont-à-Marcq).	Boulogne-Ville.	Par wagon chargé de 20 tonnes.	73

NOTA. — Ce barème n'est pas applicable aux sucres destinés à l'exportation.

(*Paris, le 14 octobre 1952.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que les prix à la tonne qui, sauf avis contraire, seront perçus, à partir du 1er novembre 1952, dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au tarif n° 6, chapitre 1er, sont fixés comme suit pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 octobre 1953:

Vins en wagons-réservoirs ou en cadres-citernes (200), d'une gare quelconque des régions Sud-Est ou Sud-Ouest située dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, aux gares désignées ci-après:

Par wagon chargé de 15 tonnes:

Bordeaux (toutes gares) : jusqu'à 499 km, barème 69; au delà, barème 247.

Bayonne, Dax, Pau et Tarbes: jusqu'à 199 km, barème 68; au delà, barème 246.

(*Paris, le 14 octobre 1952.*)

2° Convention concernant des taxes convenues.

Dénonciation d'une convention tarifaire.

En exécution de l'article 14 (2°) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français donne avis de la dénonciation, à compter du 31 décembre 1952, de la convention tarifaire conclue avec la Société anonyme des pneumatiques Dunlop, pour le transport de caoutchouc ouvré, roues, etc.

(*Paris, le 6 octobre 1952.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

1er *octobre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 28 août 1952 tendant à créer, au tarif n° 3, chapitres 1er, paragraphes I et II, 3, paragraphe VII, et 9, paragraphe I, pour les envois de « lait en bouteilles » une tarification identique à celle prévue pour le « lait en citernes » (*Journal officiel* du 2 septembre 1952.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, de modifier le texte proposé comme suit:

TARIF N° 3

CHAPITRE Ier. — *Société nationale des chemins de fer français.*

§ I. — *Marchandises désignées ci-après.*

TARIF général — Séries.		MARCHANDISES	BAREMES APPLICABLES D'UNE GARE QUELCONQUE A UNE GARE QUELCONQUE de la Société nationale des chemins de fer français. Par wagon chargé de: 3 tonnes. Minimum.	3 tonnes. Maximum.	5 tonnes. Minimum.	5 tonnes. Maximum.	7 tonnes. Minimum.	7 tonnes. Maximum.	8 tonnes. Minimum.	8 tonnes. Maximum.	10 tonnes. Minimum.	10 tonnes. Maximum.	15 tonnes. Minimum.	15 tonnes. Maximum.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	5	Lait en bouteilles (162) en régime accéléré.....	»	»	219	244	»	»	»	»	»	»	»	»
3	7	Jusqu'à 99 km.....	»	»	»	»	»	»	»	»	65	58	»	»
		Au delà.....	»	»	»	»	»	»	»	»	257	250	»	»
	7	Lait en citernes (133) en régime accéléré.....	..... (Sans changement.)											

§ II. — *Marchandises désignées ci-après.*

D'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français, par wagon de 3 tonnes.

. . . . . .

Lait en bouteilles (162), en régime accéléré, barème 232.

. . . . . .

CHAPITRE 9. — Région Sud-Est.

§ I. — Lait en bouteilles (162), lait en citernes (133), lait en pots (134), en régime accéléré.

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

6 *octobre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 septembre 1952 tendant à inscrire au tarif n° 116, chapitre 2, tableau III, 2°, les gares de l'Estaque, Marseille-Blancarde, Saint-Louis-les-Aygalades et Saint-Marcel. (*Journal officiel* du 9 septembre 1952.)

B. — Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (veto).

2 *octobre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 septembre 1952 tendant à créer au chapitre 3 du tarif n° 14 un nouveau paragraphe IX applicable aux plomb et zinc bruts ou laminés, aux plomb et zinc ouvrés et aux tuyaux en plomb ou en zinc expédiés, par wagon chargé de 20 tonnes, de Bourges et de Pont-de-la-Deule à une gare située à l'intérieur du périmètre de la Grande Ceinture de Paris ou sur ce périmètre. (*Journal officiel* du 9 septembre 1952.)

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	10 oct — Cours relevés après Bourse	DEVISES	13 octobre 1952 — Cours relevés avant Bourse	13 octobre 1952 — Cours coté en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	349 95 .....
700 ..	700 ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 50 .....
360 50	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	360 80 .....
1213 ..	1214 ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1212 .. ..
8007 50	8005 ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8002 50 .....
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	164 20 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Union Lorraine de Brasseries à Saint-Nicolas-de-Port

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 32.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A SAINT-NICOLAS-DE-PORT
R. C.: Nancy 2814.

Anciennes brasseries de Saint-Nicolas, Baccarat et Vaucouleurs réunies.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 2.000 F de la Brasserie de Vaucouleurs.

La société anonyme Union lorraine de brasseries, usant du droit que s'est réservé la Brasserie de Vaucouleurs au moment de l'émission, a racheté en Bourse les 15 obligations dont l'amortissement était prévu au 15 novembre 1952.

En conséquence, il ne sera procédé à aucun tirage au sort cette année.

Sur les tirages antérieurs, il reste à rembourser une obligation n° 323, sortie au tirage de 1950.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE AU CAPITAL DE 199.998.000 F
SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 184352.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
des 5.000 obligations 5 1/2 0/0 1952 de 100.000 F nominal remboursables à 125 0/0 en 25 années.

AU COURS DE L'ANNEE qui sera expirée le:	LE NOMBRE D'OBLIGATIONS à rembourser sera de:
15 août 1953	114
— 1954	119
— 1955	124
— 1956	129
— 1957	135
— 1958	141
— 1959	147
— 1960	154
— 1961	160
— 1962	168
— 1963	175
— 1964	183
— 1965	191
— 1966	199
— 1967	208
— 1968	217
— 1969	226
— 1970	236
— 1971	247
— 1972	258
— 1973	269
— 1974	281
— 1975	293
— 1976	306
— 1977	320
Total	5.000

AVIS DIVERS

Société des Colles et Gélatines Françaises
(Anciens établissements Roy et Cie.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 38, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 36136.

Convocation.

MM. les actionnaires et souscripteurs d'actions nouvelles de la Société des colles et gélatines françaises sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 31 octobre 1952, à onze heures, au siège social de la société, 38, rue de Lisbonne, à Paris (8e), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Modifications à apporter aux articles 7 et 8 des statuts, comme conséquence de l'augmentation de capital de 20 à 50 millions de francs.

Le conseil d'administration.

PUBLICITÉ
CONCERNANT
les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Tribunal cantonal de Rohrbach-lès-Bitche.

Conformément à l'article 494, paragraphe 2, du code de commerce, les créanciers de la faillite Keuper (Joseph), de Siersthal, sont avisés que l'état des créances a été déposé le 6 octobre 1952 au tribunal cantonal de céans.

Rohrbach-lès-Bitche, le 7 octobre 1952.

Le greffier du tribunal cantonal.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Gerbault, divorcée Py, demeurant à Paris, 23, rue des Francs-Bourgeois, sollicite au nom de son fils mineur Gérard Py, né à Paris le 20 février 1934, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Gerbault pour s'appeler désormais Py-Gerbault.

M. Amin-Elie-Jean-Miguel Abouhamad, né à Neuilly-sur-Seine le 20 juillet 1928, demeurant à Paris, 43, avenue George-V, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique de Abouhamad celui de: de Tarrazi, qui est le nom de son grand-père maternel, de façon à s'appeler désormais Abouhamad de Tarrazi.

M. Alain-René-Paul Douet, lieutenant de vaisseau, né le 27 mai 1915 à Saint-Malo, demeurant à Toulon, 8, rue de Suffren, demande pour lui et ses enfants à naître à ajouter à son nom celui: de la Villefromoy, de façon à s'appeler Douet de la Villefromoy.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

13 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Groupe Creolita.** But: développer les goûts artistiques des membres. Siège social: maison Charles-Hélène, 0.500 km, route de Schoelcher, Fort-de-France.

16 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Société de bienfaisance El Kheiria.** But: venir en aide aux miséreux. Siège social: chez le président, M. Abdallah M'Hamed, fraction de Dar Cheikh, à Kalaa.

17 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. **Boxing-Club mascaréen.** But: pratique des exercices physiques et de la boxe. Siège social: 13, rue des Enfants, Mascara.

18 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Cantine scolaire de Tresses.** But: fournir un repas chaud aux élèves dont le domicile est éloigné de l'école. Siège social: groupe scolaire de Tresses.

18 septembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Avignon. **Scooter-Club orangeois.** But: grouper le plus grand nombre de propriétaires ou utilisateurs de scooters; soutenir et défendre les intérêts des membres de l'association; leur fournir toutes documentations et facilités tant touristiques que techniques; développer et favoriser l'activité touristique aussi bien en France qu'à l'étranger au moyen de scooters. Siège social: café du Commerce, place de la Mairie, Orange.

21 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **Association familiale de Vatan.** But: étudier et défendre les intérêts matériels et moraux de la famille en général et de ses membres en particulier et honorer les familles nombreuses. Siège social: mairie de Vatan.

21 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association cantonale de formation professionnelle agricole et ménagère rurale du canton de Torigni-sur-Vire.** But: promouvoir dans le canton de Torigni-sur-Vire l'enseignement agricole et ménager post-scolaire; grouper les jeunes ruraux du canton de la région pour parfaire leur formation professionnelle et sociale. Siège social: mairie de Torigni-sur-Vire.

24 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. L'Union sportive féminine mercurolaise change son titre qui devient **Basket-Club mercurolais** et modifie la composition du conseil d'administration. Siège social: café Junique, Mercurol.

24 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association Notre-Dame de la Mouise.** But: entr'aide familiale de vacances et de loisirs. Siège social: 188, rue de Tolbiac, Paris.

25 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association locale du mouvement national d'épargne de la Chapelle-Saint-Géraud.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie, la Chapelle-Saint-Géraud.

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association Scooter-Club Bernardet roannais.** But: développement du tourisme français et étranger par le scooter. Siège social: hôtel Terminus, cours de la République, Roanne.

26 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Basket-Club forestier.** But: formation physique et morale des jeunes gens. Siège social: rue de la Gare, les Peupliers, Forest-sur-Marque.

26 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association locale du mouvement national d'épargne de Ham.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie, Ham.

29 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Association communale de chasse de Charentay.** But: organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie, Charentay.

29 septembre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité d'entr'aide du personnel de la société Fabrique lyonnaise de tissus d'ameublement (F. A. L. T. A.).** But: créer un lien de solidarité et d'entr'aide entre les membres; apporter, ainsi qu'à leur famille, une aide matérielle pour parer à un manque momentané de ressources et en particulier en cas de maladie, chômage, vieillesse ou pour autres cas jugés intéressants. Siège social: 19, rue Roussy, Lyon.

29 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association sociale et culturelle du département du Doubs.** But: organiser et gérer les services de formation et d'éducation sociale professionnelle et culturel des jeunes ruraux. Siège social: au domicile de Mlle Gigon, présidente, Damprichard.

29 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération catholique du théâtre amateur français (A.T.O.C.E.P.)** transfère son siège social du 31, rue de Fleurus, au 55, rue de Vaugirard, Paris.

30 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des chasseurs du domaine Lamouroux-Terrus,** à Aumelas. But: exercice de la chasse. Siège social: 10, rue des Etuves, Montpellier.

30 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Union française de spéléologie,** section des Cévennes. But: spéléologie, sciences qui s'y rapportent. Siège social: mairie de Bédarieux.

30 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des anciennes élèves du cours complémentaire général et de la section industrielle de jeunes filles de Montreuil-sous-bois change de titre et devient **Association amicale des anciennes élèves de l'école de jeunes filles, 8, rue Marcelin-Berthelot, à Montreuil-sous-Bois.** Siège social: 8, rue Marcelin-Berthelot, Montreuil-sous-bois.

30 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale des anciens et anciennes élèves de l'école publique de Richebourg-l'Avoué.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Richebourg-l'Avoué.

30 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Société civile des droits de chasse en plaine de Daours.** But: réglementation du droit de chasse, répression du braconnage, repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Daours.

1er octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Treffieux.** But: favoriser la formation de la jeunesse rurale par l'enseignement agricole et ménager. Siège social: maison des instituteurs, route de Lusanger, à Treffieux.

2 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **Nadi Ettahdhib** (cercle de l'éducation). But: propager l'instruction générale, professionnelle et culturelle, développer le commerce, l'industrie et les arts. Siège social: 12, rue Blandan, Blida.

3 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association des anciens combattants de Montfaucon-en-Velay.** But: grouper tous les anciens combattants des différentes guerres; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral aux anciens combattants ou à leurs familles; entente avec toutes les associations semblables sur le plan départemental et national. A cet effet, l'association adhère à l'Union fédérale des anciens combattants de la Haute-Loire, elle-même fédérée à l'Union nationale. Siège social: mairie de Montfaucon-en-Velay.

3 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Piedtanqueurs del Camel.** But: développer le sport bouliste. Siège social: bar Le Cigalon, 57, avenue Maréchal-Foch, Béziers.

6 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association France-U. R. S. S.** (comité de Vierzon). But: favoriser dans le cadre de la législation en vigueur et dans un but éminemment national la connaissance mutuelle des deux pays et leur collaboration amicale dans la paix, conformément au traité d'alliance et d'assistance mutuelle du 10 décembre 1944. Siège social: rue des Changes, Vierzon.

6 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Ciné-Club de la Musse.** But: propagation de la culture au moyen de projections cinématographiques et de conférences. Siège social: sanatorium de la Musse, à Saint-Sébastien-de-Morsent, par Evreux.

6 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association française des vieux travailleurs et retraités (Confédération française des travailleurs chrétiens) de Roanne et de la région.** But: défense et représentation des intérêts des vieux travailleurs et retraités, tous renseignements. Siège social: ex-caserne Werlé, 12, avenue de Paris, Roanne.

6 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Amicale Pétanque-Club.** But: jeu de boules. Siège social: café de Paris, route de Toulouse, Carcassonne.

6 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Fer-à-Cheval Pétanque-Club.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Calac, 7, place du Fer-à-Cheval, Toulouse.

8 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves du cours secondaire de jeunes filles de l'institution Jeanne-d'Arc,** à Bourges. But: grouper les pères et mères ou chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une action efficace à l'action des maîtres. Siège social: institution Jeanne-d'Arc, rue Emile-Deschamps, Bourges.

8 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Fédération des familles de la Marne.** But: défense des associations de familles. Siège social: 5 *bis*, rue Noël, Reims.

8 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association Le Foyer.** But: éducation populaire. Siège social: chez le président, M. Roux, au bourg, Crainthilleux.

9 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des inventeurs de l'Ouest.** But: grouper les inventeurs et créateurs de modèles, protéger et défendre leurs droits. Siège social: 184, cours Franklin-Roosevelt, Nantes.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.